

Décision

Générale

colonial

Décision n° 695 Personnel indigène.

n° 695

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 août 1943

Numéro JO

n° 17 du 01/09/1943

Date du numéro

1 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

MOHAMED DIRIE, planton stagiaire en service au Gouvernement (Bureau du Chiffre) aura droit pour compter du 1er Août 1943 à l'indemnité mensuelle de permanence fixée par la décision n. 564 du 17 Novembre 1942.